



« AIDE PARRAINAGE ETUDIANTS »

L'AIDE

Le parrainage a pour but d'apporter une aide financière, au prorata de la durée de formation, à l'étudiant organisant ses études ou un stage à l'étranger pour une durée déterminée de 6 mois au minimum. Cette aide financière s'accompagne d'un suivi personnalisé par un référent ou par un des membres du conseil d'administration du CCAS. En échange, l'étudiant apportera la connaissance d'une autre culture, d'un autre système scolaire... qu'il partagera avec les habitants de la commune, les collégiens, les lycéens...

Cette aide est plafonnée à 1 000€ par bénéficiaire, réglée en 2 versements.

Le reste à charge du bénéficiaire doit rester au minimum de 15 %.

LES CONDITIONS

- Vivre sur la commune de Saint Denis lès Bourg depuis au moins 3 mois,
- Etre étudiant ou avoir suivi au moins une année d'études supérieures dans les 3 dernières années,
- Justifier d'un droit à la bourse sur critère social du CROUS et avoir prévu au moins 15 % d'autofinancement dans son budget prévisionnel (la part d'autofinancement doit être apportée par l'étudiant uniquement)
- La durée du stage ou de la formation doit être de 6 mois minimum
- Le stage et/ou la formation à l'étranger **ne doit pas avoir débuté lors de la demande** et de la décision finale du CCAS.

LES JUSTIFICATIFS

- Justificatif de domicile (prouvant que le jeune habite la commune depuis plus de 3 mois)
- Pièce d'identité en cours de validité
- Justificatif d'études (prouvant que le jeune a suivi au moins 1 an d'étude dans les 3 dernières années)
- Lettre de motivation (présentation du projet et les modalités pratiques de la formation ou du stage)
- Une photocopie du dernier avis d'imposition disponible (des parents (les 2) ou du jeune (et concubin s'il y a))
- Une photocopie de la notification universelle délivrée par le CROUS (notification conditionnelle et/ou définitive).

LES DÉMARCHES

- Déposer ou adresser à la Mairie les pièces demandées.
- En cas d'accord du CCAS, un contrat sera signé entre le jeune et le CCAS.

Pour tout renseignement

Contactez le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h.

Tél. : 04.74.24.45.56

Courriel : accueilccas@stdenislesbourg.fr